



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

La musique *au* Canada



info-Arts

Numérisé par
Éditions et Services de dépôt,
Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada - 2014

Digitized by
Publishing and Depository Services,
Public Works and Government Services
Canada - 2014



Numéro de catalogue / Catalogue Number: Ci95-52/3-1993F-PDF

ISBN 978-0-660-22502-9

Publications du gouvernement du Canada / Government of Canada Publications
publications.gc.ca

La musique *au* Canada



Les opinions exprimées dans cette collection sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement la politique ou le point de vue du gouvernement fédéral.

Recherches : Jordan, Nesbitt et Associés, Ottawa

Texte : Kashtin, Bruce Nesbitt, Harvey Brodtkin, Penny McCann

Maquette : The Gordon Creative Group

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

La Musique au Canada

(Info-Arts)

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Music in Canada*.

Sur la couv. : *Guide des ressources sur les arts*.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-98746-2 N° de cat. Ci95-52/3-1993F

1. Musique – Canada – Guides, manuels, etc.

2. Musiciens, Services aux – Canada – Guides, manuels, etc.
I. Canada. II. Coll.

M205.5M8714 1993 780'.971 C94-980016-3

Info-Arts

Sous la direction de Bruce Nesbitt

Conseil consultatif

John Alleyne

Directeur artistique,
Ballet British Columbia

Gary Cristall

directeur artistique et coordonnateur,
Festival de musique populaire de Vancouver

Atom Egoyan

Toronto

Kashtin

Montréal

Joy Kogawa

Toronto

Guy Landry

Folklore Canada International, Montréal

Gerald McMaster

Conservateur de l'art indien contemporain
Musée canadien des civilisations, Hull

Donna Spencer

Directrice artistique,
Firehall Arts Centre, Vancouver

La collection d'Info-Arts a été produite par le programme des cultures et langues ancestrales en collaboration avec la Direction générale des communications.

Les renseignements relatifs aux textes, aux noms des organismes et aux individus sont exacts en date du mois de juin 1993.

PRÉFACE IV

LA MUSIQUE AU CANADA 1

LA MUSIQUE : SAVOIR COLMATER LES DIFFÉRENCES..... 3

Les minorités culturelles et la pratique
de l'art 3
La musique au Canada : suggestions de
lectures..... 4



RALLIER UNE ASSOCIATION..... 7

Les groupements nationaux..... 9
Les groupements provinciaux, territoriaux
et municipaux 10
Yukon 11
Territoires du Nord-Ouest..... 11
Colombie-Britannique..... 11
Alberta 11
Saskatchewan..... 11
Manitoba 12
Ontario 12
Québec 12
Nouveau-Brunswick 13
Île-du-Prince-Édouard..... 13
Nouvelle-Écosse 13
Terre-Neuve 14



PERFECTIONNER SES COMPÉTENCES 15

Les premiers pas..... 17
Pour aller plus avant 17
Dans les autres pays 19



TROUVER DE L'ARGENT 21

Par où commencer..... 23
Les principales sources de financement 23
Les fondations et les entreprises 25



S'ÉTABLIR 27

Les premiers pas..... 29
L'interprétation et la vente..... 29
Pour lancer une entreprise..... 31
La commercialisation 32



L'ARTISTE ET LA LOI 33

Les conseils juridiques..... 35
L'impôt et les taxes..... 36
Les droits d'auteur et les redevances 37
Les contrats et les cachets 38
La constitution en société 38
Autres questions juridiques..... 38

Ce guide a pour but de vous initier aux diverses avenues qui s'ouvrent devant vous pour vous aventurer plus avant sur la scène de la musique au Canada.

Peut-être avez-vous rêvé de prendre des leçons de guitare ou de faire partie d'une chorale, mais sans trop savoir à qui vous adresser. Peut-être avez-vous déjà composé quelques chansonnettes ou dirigé l'orchestre de votre localité, mais vous aimeriez maintenant prendre un nouveau cap et, pourquoi pas, vous consacrer corps et âme à la musique. Vous voulez peut-être affûter vos compétences et vos aptitudes ou les partager avec un plus vaste auditoire.

Quel que soit votre intérêt, quelle que soit votre expérience, quel que soit votre violon d'Ingres, le présent guide vous indiquera où trouver des renseignements sûrs pour emprunter les sentiers de la musique. La collection comporte sept guides analogues sur les différentes branches des arts. Chacun est conçu de façon à encourager les Canadiens et les Canadiennes de différents horizons culturels à prendre une part active à la riche vie artistique de notre pays.

Chaque année, des millions de Canadiens et de Canadiennes participent à des activités artistiques, et la tendance va s'accroissant. En fait, si nous considérons les arts et la culture comme une seule grande entreprise, elle serait, par sa taille, la quatrième en importance au pays. En effet, l'enregistrement sonore et visuel, la cinématographie, la radiodiffusion, les arts plastiques, les arts d'interprétation, l'édition et les institutions culturelles, comme les bibliothèques, représentent ensemble une tranche importante de notre économie nationale. Qui plus est, les arts contribuent à la qualité de notre vie et au pluralisme culturel qui est inhérent à notre canadienneté.

Les arts sont notre fil conducteur; pourtant, nombre de Canadiens et de Canadiennes ne peuvent jouer pleinement leur rôle sur la scène des arts. Divers obstacles se dressent devant eux. L'une des clés qui leur en ouvrirait plus grandes les portes, c'est l'accès à l'information – s'ils savaient où s'adresser pour trouver les services et le soutien dont ils auraient besoin, s'ils savaient comment pouvoir bénéficier de l'expérience des autres.

Vous cherchez peut-être des conseils pratiques pour pouvoir faire de la musique pour votre propre plaisir ou pour vous faire valoir aux yeux des autres musiciens et du grand public. Les guides de la présente collection ne font pas de distinction entre amateurs et professionnels, entre les beaux-arts et les arts au quotidien, entre les artistes des minorités et ceux de la majorité. Aujourd'hui, au Canada, dans le monde des arts, les vieilles

lignes de démarcation, les vieilles chasses gardées s'estompent graduellement, car on apprécie de plus en plus la valeur de tous les modes d'expression culturelle.

Dans chacun des guides, un éminent artiste canadien donne un aperçu du domaine artistique qui fait l'objet de l'opuscule et qui en est, du reste, la vive arête. Dans les sections qui suivent, Harvey Brodtkin et Penny McCann vous entretiennent de diversité culturelle et vous parlent de la pratique de l'art, avec mention, en toile de fond, de certaines sources qu'il est essentiel de connaître; puis on vous fait part des associations auxquelles vous pourriez adhérer; on vous dit comment vous y prendre pour mieux parfaire vos compétences; on vous énumère les possibilités de financement, par voie de subventions ou autrement, qui vous sont peut-être accessibles; on vous souffle des suggestions pour bien vous établir et réussir à vendre les produits de votre esprit et de votre imagination; pour finir, on vous fait connaître les aspects juridiques de la pratique de votre art et de la prestation de vos services.

Kashtin (« Tornado »), groupe rock montagnais extrêmement populaire, ce sont Florent Vollant et Claude McKenzie, qui ont préparé l'avant-propos de ce guide *Info-Arts*. Leur premier album, *Kashtin* (1989), s'est vendu à plus de 200 000 exemplaires au Canada et les ventes en ont largement dépassé les 35 000 en Europe. Kashtin chantent surtout en *innu aionun*, le dialecte de leur coin du Québec sur la rive nord du Saint-Laurent. Ils ont commencé à jouer de la guitare et à chanter dans leur réserve de Malioténam. Après avoir passé cinq ans à composer des chansons, à se produire dans de petits villages et à participer, à l'occasion, à des festivals à Montréal et à Québec, ils ont présenté certains de leurs numéros pour une vidéocassette, et c'est là qu'un producteur de télévision les « découvrit ». Leur premier contrat d'enregistrement, ce fut *Kashtin*.

Bien que peu de gens puissent comprendre leur langue, ils ont dit que leurs thèmes étaient, pour la plupart, universels. « Les gens peuvent saisir nos émotions, l'esprit qui nous anime. » Ils sont fiers de pouvoir partager l'âme autochtone. Cet esprit autochtone vient de la terre et s'offre en partage. « Le fait de pouvoir composer cette musique et ces chansons témoigne de notre force et de notre fierté de chanter dans notre propre langue. » On a dit que leur spectacle était l'un des meilleurs au Canada, et ce, dans n'importe quelle langue. Kashtin ont enregistré un deuxième album en 1991, *Innu*.

par Kashtin

Nous sommes tous nés dans la musique et avec la musique : le rythme régulier du cœur de la mère qui bat à l'unisson de l'enfant à naître, le son mystérieux du vent qui fait parfois comme un sifflement assourdi de trompette voilée, les premiers rires et les premiers mots entendus, comme des gammes au piano ou des accords de guitare, et la pluie contre la fenêtre de la chambre comme la batterie, et le tonnerre comme les cymbales de la planète. Nous sommes nés dans la musique de la vie, de la nature et de l'infini.

Et parce que l'homme n'aime pas la solitude, il a inventé sa propre musique, plus modeste, moins compliquée, mais musique quand même, pour pouvoir communiquer avec le vent et la pluie, pour pouvoir parler aux étoiles et aux forces magiques qui les agencent en un tout harmonieux. Plus tard, pour être certain d'être bien compris, il a imaginé des mots et les a mis en musique.

Sur notre réserve de Malioténam, près de Sept-Îles, nous sommes nés, tous deux, dans cette double musique. Chez nous, la musique de la planète-mère, celle de ses créatures et de ses esprits et la musique de l'homme, celle qui nous permet de parler à l'imaginaire, font partie du quotidien. Depuis notre tendre enfance, ces deux musiques nous bercent, nous habitent et nous interrogent.

Quel est le premier rythme qui a accompagné notre respiration? Celui de l'eau qui coule, ou celui du tambour? Nous ne le savons guère. Ce que nous savons, c'est que nous avons ces deux rythmes dans le sang et que nous ne pouvons écrire ni musique, ni parole, sans qu'ils en soient la source première.

Vous nous direz que l'on n'entend pas ces musiques et ces rythmes dans les rues de nos villes « poussiéreuses et quadrillées ». Peut-être, mais il y a d'autres tambours, d'autres odeurs, d'autres respirations, d'autres mots et d'autres esprits qui, lorsqu'on les intègre à soi, composent d'autres musiques, toutes aussi belles et toutes aussi vraies que celles qui nous viennent de nos territoires de chasse et de pêche.

Dire tout cela, le savoir ou le croire ne vous garantit pas un microsillon ou un vidéo-clip, loin de là. Ce n'est pas facile de gagner sa vie en chantant au Canada. Il y a le grand peuple des Américains qui déverse sa musique, ses mots et ses modes au même rythme que les chutes Niagara libèrent des montagnes d'eau. Pour les francophones, il y a les Américains et les Français en plus. Ça fait de la concurrence. Alors, imaginez deux Montagnais, perdus dans leur réserve à huit cents kilomètres de Montréal, deux Montagnais qui décident

de chanter dans le même monde que les Américains, les Canadiens anglais, les Canadiens français et les Français, et le World Beat et la lambada.

Entre le vidéo-clip et la première chanson, entre le deuxième microsillon et la première rencontre de nos deux guitares autour du tambour traditionnel, il y a des feux de camp, des chansons pour les amis, des sous-sols de maison et des sous-sols d'église, des tavernes bruyantes et les salles de presque toutes les réserves du Canada; il y a même eu les corridors bétonnés du métro de Montréal. Il y a aussi la découverte de soi-même, de sa propre personnalité, car tout Montagnais que nous étions, l'un de nous était en amour avec la guitare de Bob Dylan et l'autre avec celle de Paul McCartney. Nous écoutions autant les mots de Gilles Vigneault et ceux de Francis Cabrel que ceux des légendes de nos ancêtres. Mais toujours, il y avait, qui battait dans nos veines et dans nos têtes, le « teuikan », le tambour traditionnel et le besoin d'harmonie avec la nature et les hommes qui caractérisent la tradition montagnaise. Si nous avons à chanter, si nous avons quelque chose à dire, c'est cela qu'il nous fallait traduire et exprimer. Dans notre langue, dans nos mots à nous, avec la pulsion de notre rythme traditionnel, mais aussi avec les autres musiques, les autres instruments venus du Sud et qui font aussi partie de nous : chanter notre différence tout en rappelant notre appartenance à un univers plus large. Et si au Canada, on veut chanter, c'est bien en conciliant différence et universalité qu'on peut parvenir à le faire et à se tailler une place dans la jungle de l'industrie musicale.

Il n'y a pas de recettes magiques, ni de chemins tracés, comme des autoroutes du succès. Il y a des détours imprévus, des rencontres, des haltes, des montagnes à escalader et des torrents à traverser. Il faut avancer au bonheur des étoiles, il faut se tromper, il faut recommencer et recommencer. Et il y a des mirages, ceux de la facilité et de la mode, ceux de l'emprunt et de l'imitation; ce sont les pièges de la chanson. Pour les éviter et pour exister, il faut dire et chanter ce qu'on est, pas ce que sont les autres. Il faut aussi se dire que chaque chanson entendue est un pas en avant et que l'on ne possède qu'une chose : son âme qui est la somme de toutes les musiques. Enfin, il faut surtout se dire que si on veut être entendu, il faut prendre la parole... Sa parole, celle qui naît de sa propre musique intérieure.

Les minorités culturelles et la pratique de l'art

À la recherche des diverses formes d'expression culturelle qui enrichissent notre pays, nous retrouvons des traditions bien établies, mais aussi des orientations nouvelles; certains s'inspirent de modèles éprouvés, d'autres font des expériences hardies. La valeur de notre activité artistique, tout à la fois dynamique et polymorphe, nous est acquise. Cependant, nous sommes encore en train de chercher les moyens à prendre pour encourager les interprètes et les créateurs venus de divers horizons culturels. Bien que les circonstances soient toujours appelées à changer, les artistes doivent continuellement faire des pressions pour obtenir un soutien suffisant, pour trouver de bonnes occasions de formation, pour disposer d'un lieu de travail convenable, bref pour évoluer dans un milieu propice à l'expression culturelle.

Les dernières découvertes dans le domaine des télécommunications ont rapproché les Canadiens, comme, du reste, tous les peuples. Cependant, le Canada demeure toujours et encore un immense pays découpé en régions. Bien des artistes des milieux ruraux et des petites villes continueront à éprouver de la difficulté à rejoindre les grands auditoriums et à pouvoir frapper à la porte des institutions artistiques et culturelles.

Les artistes des minorités culturelles et visibles du Canada se butent à des obstacles encore plus imposants. Ou, si l'on considère les choses sous un angle différent, certains obstacles empêchent les auditoriums canadiens de pouvoir apprécier pleinement la contribution que les minorités culturelles ont à nous offrir.

Aujourd'hui, la plupart des structures artistiques et culturelles s'inspirent des traditions britanniques et européennes. C'est ce qui explique, en partie, que bien des artistes canadiens, issus d'autres traditions culturelles, n'aient pu participer pleinement à la vie artistique du Canada.

En 1984, par exemple, trois poètes « dub » – Lillian Allen, Clifton Joseph et Devon Haughton – se sont vu refuser le droit d'appartenir à la League of Canadian Poets. On les considérait comme des « exécutants » plutôt que comme des « poètes ». Lillian Allen souligna alors l'importance pour les artistes, et pour les Canadiens en général, de mieux se comprendre : « Cette poésie fera-t-elle partie un jour de la littérature canadienne? Je ne sais. Mais cela n'a rien à voir avec ce que nous

disons ni avec notre façon de le dire. Il s'agit plutôt de se demander si notre société peut réussir à s'accommoder des différences. » (*This Magazine*, XXI.7 [1987-1988], p. 20.)

Il reste encore beaucoup à faire à ce sujet, mais on peut dire d'ores et déjà que nous avons déjà entrepris d'assumer ces différences. Par exemple, le Conseil des arts du Canada a engagé un coordonnateur de l'égalité raciale et il a considérablement élargi le champ d'application de ses programmes de musique et de danse. Les trophées Juno comportent maintenant deux nouvelles catégories, « World Beat » et « First Nations Music ». Que ce soit par la confrontation, par la négociation ou simplement par une meilleure administration, les établissements commencent à modifier leurs modalités de recrutement, de programmation, d'extension, de gestion et de commercialisation.

Les artistes et leurs organisations contribuent tous, individuellement et collectivement, à ces progrès, à cette évolution. Et ceux et celles qui sont demeurés dans les coulisses devront bientôt, à leur tour, entrer en scène. Par exemple, tous les artistes doivent prendre part au débat sur la propriété culturelle si nous voulons nous appuyer sur des considérations sensées et réalistes pour décider qui devrait ou ne devrait pas reprendre tel ou tel récit. Du reste, au-delà de la communauté artistique, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes devraient en venir à pouvoir comprendre et aimer les œuvres littéraires ou artistiques qui s'inspirent de traditions culturelles différentes des leurs.

De nouvelles voix se font entendre, aujourd'hui, sur la scène canadienne des arts, des voix, nombreuses, qui sont demeurées trop longtemps silencieuses. Ces voix ont peut-être un timbre différent, et elles peuvent même changer notre façon de créer. Mais l'art canadien n'est-il pas le produit de la différence? Pour exprimer une sensibilité propre au Canada, le Groupe des Sept a dû dépasser les conventions de l'*establishment* artistique européen. Dennis Reid nous fait remarquer que, lorsque le tableau *The Tangled Garden* de J.E.H. MacDonald a été exposé à Londres en 1916, tous les critiques l'ont qualifié de choquant et de radical, car il s'écartait des sujets et des perspectives qui étaient à la mode à cette époque-là (*The Group of Seven*, 1970, p. 124). L'art canadien diffère, en fait, de l'art européen – il jailit de paysages différents, de cultures différentes, de sensibilités différentes.

Devant l'impératif de faire participer davantage les artistes des minorités culturelles aux pièces de théâtre et aux films produits au Canada, de les faire s'inscrire en plus grand nombre aux écoles d'art, n'oublions pas que nous avons souvent cherché, par des moyens plus ou moins subtils, à coloniser, à exclure ceux dont les vues ne cadrent pas avec les nôtres. Nous

pouvons, toutefois, changer la physionomie de l'art canadien, le rendre multiforme, pluraliste et même, pourquoi pas, (selon l'expression de Lillian Allen) « a little funky ».

La musique au Canada : suggestions de lectures

La partie septentrionale de l'Amérique du Nord est multiculturelle et multilingue depuis plus de 10 000 ans. Les peuples qui ont rencontré les premiers Européens dans ce qui est aujourd'hui le Canada se parlaient et chantaient dans plus d'une cinquantaine de dialectes indiens et inuit, et la musique accompagnait tout naturellement la vie sociale et spirituelle de tous les jours. Bien qu'on ne puisse trouver sous une même couverture de parfaite synthèse de l'étonnante diversité des réalisations du passé, on peut toujours commencer par ouvrir une encyclopédie :

L'encyclopédie du Canada,
1^{re} éd., 3 v., Montréal : Stanké, 1987. [f]

On y trouve, entre autres, des articles sur la musique de chambre, la musique country et western, la musique folklorique, le jazz, les prix et les concours de musique, la radiodiffusion, la composition, la critique, l'enseignement de la musique, l'histoire de la musique, l'édition, la profession de musicien, les instruments musicaux, les comédies musicales, la musicologie, l'opéra, la musique symphonique, la musique populaire, l'industrie de l'enregistrement, la musique religieuse, les chansons et l'art d'écrire des chansons.

The Canadian Encyclopedia,
2^e éd., 4 v., Edmonton : Hurtig, 1988. [a]

On pourra trouver des renseignements beaucoup plus détaillés dans l'ouvrage de référence par excellence sur la musique au Canada, fruit d'une collaboration entre de nombreux érudits canadiens :

Helmut Kallmann, Gilles Potvin et Kenneth Winters,
Encyclopedia of Music in Canada,
2^e éd. Toronto : University of Toronto Press, 1992. [a]

Helmut Kallmann, Gilles Potvin et Kenneth Winters,
L'encyclopédie de la musique au Canada,
Montréal : Fides, 1983. [f]

Des biographies de musiciens canadiens tels Oscar Peterson et Ellen Schwartz pourraient également vous intéresser.

Vous pourrez certes trouver à la bibliothèque de votre quartier presque toutes les publications que mentionne le présent guide. Si elles ne s'y trouvent pas, le bibliothécaire pourra probablement vous les faire venir par le truchement du service de prêts interbibliothèques.

S'il n'y a pas de bibliothèque dans votre quartier, consultez la section du gouvernement provincial dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique. La plupart des provinces et des territoires ont un numéro de téléphone sans frais pour qui veut se renseigner sur les services des bibliothèques publiques.

La plupart des ouvrages sont publiés annuellement ou révisés à intervalles réguliers; il se peut que vous trouviez une édition plus récente que celle qui est donnée ici comme référence.

La mention [a] ou [f] qui suit un titre indique que l'ouvrage a été publié soit en anglais soit en français; la mention [a/f], que l'ouvrage existe dans les deux langues.

RALLIER UNE ASSOCIATION

Info-Arts



L'acte créateur peut être très personnel et très individuel; il peut aussi se faire en collaboration. En adhérant à une association, non seulement vous entrez en contact avec d'autres musiciens, mais vous pouvez ainsi trouver les services et le soutien dont vous avez besoin.

Même si vous n'aimez pas d'habitude l'idée d'appartenir à un club ou à une association, vous constaterez sans tarder que les associations musicales sont utiles et que vous en retirerez beaucoup dans une atmosphère amicale.

Quels que soient vos intérêts, il existe sûrement, à l'échelle locale, provinciale, régionale ou nationale, une association où vous pourrez retrouver des gens qui poursuivent le même cheminement que vous ou qui s'intéressent à la musique en général. Certaines de ces associations représentent les intérêts particuliers de certains artistes et sont formellement constituées en groupes de pression ou en syndicats. D'autres ont un caractère moins officiel; elles ont pour seul but de permettre aux musiciens qui ont quelque affinité de se rencontrer et de partager le fruit de leurs recherches et de leurs expériences.

Bien des associations offrent toute une gamme de services contre une cotisation relativement peu élevée : elles publient des bulletins, des revues; elles tiennent des réunions, des colloques, des congrès; elles représentent leurs membres sur la scène provinciale ou nationale des arts. Elles peuvent faire fonction de phares tout autant pour l'artiste chevronné que pour celui ou celle qui entre dans la carrière. Leur bulletin constitue une excellente source d'information sur les actualités dans votre sphère d'activité et sur les politiques et les programmes du gouvernement qui peuvent influencer sur votre production musicale tout en vous donnant des nouvelles des autres membres.

Dorénavant, et pour une tout autre raison, les associations vont prendre encore plus d'importance au Canada. Fait unique au monde, le gouvernement fédéral a présenté, en 1991, un projet de loi sur la condition de l'artiste. Aux termes de ce texte législatif, le gouvernement a clairement décrété que les associations qui représentent les artistes ont le droit d'avoir qualité juridique. Ce texte de loi, qui prévoit la création d'un nouveau tribunal canadien des relations professionnelles entre artistes et producteurs, autorise l'accréditation des associations d'artistes pour qu'elles puissent négocier les conditions relatives au montant des cachets et aux modalités d'engagement des artistes et assurer une protection suffisante aux intérêts professionnels des artistes qu'elles représentent.

Certaines associations nationales sont des organisations cadres qui peuvent vous aiguiller vers leur section locale ou provinciale, comme la Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada et la Federation of Canadian Music Festivals, d'autres acceptent les adhésions individuelles. De façon générale, l'organisation principale au Canada en matière d'arts est la suivante :

Conférence canadienne des arts

189, avenue Laurier est
Ottawa (Ontario) K1N 6P1
(613) 238-3561

Cette conférence est une association bénévole qui regroupe 600 associations vouées aux arts; elle représente 200 000 artistes et culturophiles. On peut aussi y adhérer à titre de membre individuel; la cotisation demandée aux étudiants à plein temps et aux personnes du troisième âge est très minime. Elle organise des colloques et publie des répertoires, des guides et le bulletin Proscenium [a/f].



La Conférence canadienne des arts publie, chaque année, un répertoire fort utile sur les associations nationales à vocation artistique :

*L'Annuaire des arts (Mise à jour, juin 1992)/
Directory of the Arts (Updated: June, 1992),*

Ottawa : Conférence canadienne des arts/
Canadian Conference of the Arts, 1992. [a/f]

On y trouve une brève notice sur les ministères et organismes du gouvernement fédéral (Parlement, services centraux, ministères, organismes culturels), sur les ministères et organismes des gouvernements provinciaux et sur les associations nationales qui se consacrent aux arts (radiodiffusion, droits d'auteur, artisanat, danse, éducation, cinématographie, patrimoine et conservation, activités pluridisciplinaires, musique, édition, enregistrement, théâtre, arts plastiques, arts appliqués, création littéraire). On y mentionne les associations nationales bien établies dont peuvent devenir membres les musiciens et autres mélomanes, entre autres :

- À cœur joie Canada
- La Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada
- L'Association des chefs de chœurs canadiens
- L'Association des orchestres canadiens
- Les Musiciens amateurs du Canada (CAMMAC)
- L'Association canadienne des bibliothèques musicales
- L'Association des orchestres de jeunes du Canada
- The Canadian Band Association
- L'Association de la musique country canadienne
- La Ligue canadienne de compositeurs
- Le Centre de musique canadienne
- Les Concours de musique du Canada
- The Canadian Society for Musical Traditions
- The Federation of Canadian Music Festivals
- Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
- L'Association des auteurs-compositeurs canadiens

On pourra trouver des renseignements plus précis dans trois guides utiles :

Claude Desjardins,
*Qui fait quoi 92 : film/vidéo, télévision/
radio, publicité, disque, scène,*
Montréal : Revue
Qui fait quoi, 1993. [f]
« Associations et organismes », pp. 227-239.

William Orobko,
*The Musician's Handbook : A Practical Guide to the Law and
Business of Music,*
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1985. [a]

William C. Smith et Calvin Reynolds,
The Rock Music Handbook: A Musical Survival Guide to the 80's,
West Hill (Ont.) : VinylVisions, 1988. [a]

LES GROUPEMENTS PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET MUNICIPAUX

Pour trouver une association locale qui partage vos intérêts, il peut suffire de consulter les pages jaunes de l'annuaire du téléphone sous les rubriques « Arts – Organisations » et « Associations ». Plusieurs villes et municipalités ont aussi des programmes axés sur les arts et les responsables de ces programmes peuvent vous renseigner sur les associations locales : téléphonez à votre hôtel de ville.

Certaines bibliothèques publiques tiennent un fichier des associations locales. Votre bibliothèque dispose peut-être des répertoires suivants où se trouvent énumérées une foule d'associations :

Associations Canada 1992,
2^e éd., Mississauga (Ont.) : Canadian Almanac and Directory,
1992. [a]

Sous la direction de Brian Land et de Wendy Alexander,
*Répertoire des associations du Canada/Directory of
Associations in Canada,*
13^e éd., Toronto : Micromedia, 1993. [a/f]
*On y trouve la raison sociale de 18 000 associations sous 1 500
rubriques, avec adresse, numéro de téléphone et nom des responsables :
mis à jour chaque année.*

Peut-être demeurez-vous dans une localité desservie par un conseil communautaire des arts dont les membres connaissent bien les activités locales. Il s'agit là de comités qui se composent de bénévoles puisés au sein même de votre localité; dans certains cas, ils sont nommés ou établis par le gouvernement provincial.

Si vous n'avez pu trouver ce que vous cherchiez après avoir consulté votre annuaire téléphonique ou votre bibliothèque locale, voici une liste de répertoires, de conseils bénévoles et gouvernementaux et de ministères provinciaux et territoriaux qui pourront certes vous aider à repérer l'association que vous cherchez.



Yukon

Yukon Arts Council

C.P. 5120
Whitehorse (Yukon) Y1A 4S3
(403) 668-6284

Association franco-yukonnaise

C.P. 5205
302, rue Strickland
Whitehorse (Yukon) Y1A 4Z1
(403) 668-2663

Territoires du Nord-Ouest

Coordonnateur des arts Affaires culturelles

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2L9
(403) 920-3103

Fédération franco-ténoise

C.P. 1325
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2N9
(403) 920-2919



Colombie-Britannique

The Arts Resource Book,
Vancouver : Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a]
On y mentionne les « conseils communautaires des arts », soit la liste
des 83 conseils locaux de la province.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

1575, 7^e avenue ouest
Vancouver (C.-B.) V6J 1S1
(604) 732-1420

Alberta

L'Annuaire des arts/Directory of the Arts de la Conférence canadienne des arts vous donne la liste de tous les services du gouvernement provincial qui ont trait aux activités relatives au patrimoine artistique et culturel; vous choisirez, selon vos intérêts, la liste du ministère de la Culture et du Multiculturalisme de l'Alberta ou celle des organismes du gouvernement de l'Alberta.

Association canadienne-française de l'Alberta

8923, 82^e avenue, p. 200
Edmonton (Alberta) T6C 0Z2
(403) 466-1680

Saskatchewan

Conseil des arts de la Saskatchewan

2550, rue Broad
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
(800) 667-7526 sans frais en Saskatchewan;
(306) 787-4056

Commission culturelle fransaskoise

218 - 514, avenue Victoria est
Regina (Saskatchewan) S4N 0N7
(306) 565-8916

Manitoba

Conseil des arts du Manitoba

525 - 93, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba) R3B 3B1
(204) 945-2237

Centre culturel franco-manitobain

340, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7
(204) 233-8972

Ontario

Ressources culturelles en Ontario/Cultural Resources in Ontario,
Toronto : ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario/
Ontario Ministry of Citizenship and Culture, 1986. [a/f]

On y trouve les « conseils communautaires des arts », soit la liste des 57 conseils locaux, ainsi que les associations vouées à la radiodiffusion, à l'artisanat, à la danse, à la cinématographie, à la vidéo et à la photographie, au patrimoine, aux arts littéraires et à l'édition, à la musique, aux arts de l'enregistrement, au théâtre, aux arts plastiques et aux activités pluridisciplinaires.

*Répertoire des arts et du patrimoine/
Arts and Heritage Directory*,

Ottawa : Ville d'Ottawa, Service des loisirs et de la culture/
Department of Recreation and Culture, 1992. [a/f]

City of Scarborough Arts Directory : 1989,

Scarborough (Ont.) : Service des parcs et des loisirs de Scarborough,
1989. [a]

City of Toronto : Directory of Services,

Toronto : Greffier de la ville de Toronto, 1989. [a]

*Directory of Community Services for Hamilton-Wentworth :
1989-90*,

Municipalité régionale de Hamilton-Wentworth :
Service de l'information communautaire, 1989. [a]

*Directory of Community Services in Metropolitan Toronto :
1990*,

Toronto : Centre de l'information communautaire du Grand Toronto,
1990. [a]

Québec

Denis Turcotte et Céline Marquis,

*Le Monde de la culture au Québec : répertoire descriptif,
édition 1990-1991*,

Sainte-Foy (Québec) : Québec dans le monde, 1990. [f]

*Répertoire des 1 783 ressources culturelles du Québec, avec adresse et
numéro de téléphone des associations et un index-matière; l'annexe 1
donne la liste des onze conseils régionaux de la culture.*

*Répertoire des services communautaires du Grand Montréal/
Directory of Community Services of Greater Montreal*,

Montréal : Centre d'information et de consultation de la Fondation du
Grand Montréal/Information and Referral Centre of Greater Montreal
Foundation, 1988. [a/f]



Nouveau-Brunswick

**Direction générale des arts
Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation
du Nouveau-Brunswick**

C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
(506) 453-2555

Conseil provincial des sociétés culturelles

27, rue John
Moncton (N.-B.) E1C 2G7
(506) 858-8000

Île-du-Prince-Édouard

Conseil des arts de l'Île-du-Prince-Édouard

C.P. 2234
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 8B9
(902) 368-4410

Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard

a/s Directeur exécutif
5, ch. Acadian
Hillsborough Park (Î.-P.-É.) C1C 1M2
(902) 368-1895



Nouvelle-Écosse

Consultez l'annuaire du téléphone pour savoir où se trouve le conseil des arts le plus proche de chez vous : conseil des arts du comté de Lunenburg; conseil des arts d'interprétation du comté de Shelburne; conseil des arts de Yarmouth; conseil communautaire des arts d'Annapolis; conseil des arts d'Inverness; conseil des arts de Cobequid; conseil des arts d'Avon.

Cultural Federations of Nova Scotia

901 - 1809, rue Barrington
Halifax (N.-É.) B3J 3K8
(902) 425-6373

Fédération des fédérations regroupant les organisations qui se consacrent à la danse, au patrimoine, aux activités multiculturelles, au chant choral, à l'artisanat esthétique, à l'art dramatique, à la création littéraire et aux arts plastiques.

Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse

1106 South Park Street
Halifax (N.-É.) B3H 2W7
(902) 421-1772

Terre-Neuve

L'Annuaire des arts/Directory of the Arts de la Conférence canadienne des arts énumère six centres des arts et de la culture, à Corner Brook, à Gander, à Grand Falls, à Labrador City, à Saint-Jean et à Stephenville.

Conseil des arts de Terre-Neuve et du Labrador

C.P. 98, succ. C
Saint-Jean (T.-N.) A1C 5H5
(709) 726-2212

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

265, rue Duckworth
Saint-Jean (T.-N.) A1C 1G9
(709) 722-0627



PERFECTIONNER SES COMPÉTENCES

Info-Arts



Autrefois, les artistes perfectionnaient leur art en devenant l'apprenti d'un maître artiste ou d'un maître artisan. L'apprenti apprenait son art en travaillant, pendant un certain temps, auprès d'un expert reconnu en la matière. Ce système a été presque entièrement supplanté par les écoles privées et par le système d'éducation publique. Et pourtant, l'un des principes de base demeure valable; c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

LES PREMIERS PAS

Ce n'est évidemment pas dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique que vous trouverez où vous adresser pour obtenir des conseils pratiques ou l'inspiration d'un bon professeur, mais c'est quand même un endroit où vous pourriez entamer vos recherches, histoire d'apprendre ce que votre localité a à vous offrir. Un survol rapide de l'index vous donnera une idée des nombreuses possibilités que vous offre votre région.

Peut-être en êtes-vous à vos débuts ou peut-être voulez-vous en apprendre davantage sur la musique. Votre conseil scolaire offre certainement des cours d'introduction bon marché; il s'agit d'ordinaire de cours non crédités donnés le soir, en fin de semaine ou l'été.

Plusieurs associations et organisations organisent des colloques, des ateliers, des conférences, des programmes spéciaux et des cours d'été sur divers aspects de la musique et des représentations musicales. Il peut s'agir de sessions d'une journée ou d'une fin de semaine durant l'année, ou encore de travaux intensifs à faire le plus souvent durant l'été et qui peuvent s'étendre sur tout un mois. Comme les sujets varient souvent d'une année à l'autre, le bulletin de l'association demeure la source d'information la plus à jour. L'établissement d'enseignement ou l'institution culturelle de votre région (voir *Qui enseigne quoi en arts*, mentionné ci-dessous) pourrait aussi inscrire votre nom sur sa liste de distribution pour vous tenir au courant des activités à venir.



POUR ALLER PLUS AVANT

Si vous recherchez une formation plus poussée (de façon à obtenir peut-être un certificat, un diplôme ou un grade universitaire), vous constaterez que toute une panoplie de programmes sont offerts par les universités, les établissements privés à vocation culturelle ou artistique, les collèges communautaires et régionaux, et, au Québec, les cégeps (Collèges d'enseignement général et professionnel).

Le ministère fédéral des Communications a parrainé un guide essentiel sur les programmes collégiaux et universitaires :

Sous la direction de Jocelyne Rouleau,
Qui enseigne quoi en arts/Who Teaches What in the Arts,
Ottawa : Conférence canadienne des arts pour le ministère des
Communications/ Canadian Conference of the Arts for the Department
of Communications, 1989. [a/f]

Qui enseigne quoi en arts : mise à jour 1990-1991/

Who Teaches What in the Arts: 1990-91 Update,

Ottawa : Conférence canadienne des arts/

Canadian Conference of the Arts, 1990. [a/f]

On y énumère 55 établissements de niveau universitaire, 100 établissements de niveau collégial et 24 établissements spécialisés du Canada, tout en précisant lesquels offrent des programmes en fonction de 18 catégories, dont :

- L'administration des arts
- L'enseignement de l'art
- Les beaux-arts
- La musique
- La radio, la télévision, les communications et les médias
- La récréologie (dont les programmes culturels)

On y fait mention, pour chaque établissement, de l'adresse et du numéro de téléphone central, du numéro de téléphone des agents de l'aide aux étudiants pour les prêts et bourses, des exigences générales et particulières d'inscription aux programmes des certificats, des diplômes et des grades universitaires, de la durée de chaque programme, du nombre maximum d'inscriptions et de la langue d'enseignement.

Voici d'autres ouvrages de référence sur la formation musicale au Canada :

Directory of Music Faculties in Colleges and Universities, U.S. and Canada : 1990-92,

Missoula, Montana : CMS, 1990. [a]

G. Campbell Trowsdale,

Independent and Affiliated Non-Profit Conservatory Type Music Schools in Canada : A Speculative Survey,

Ottawa : Conseil canadien de la musique, 1988. [a]

Le programme des universités et des collèges décrit les cours qui y sont offerts, avec mention du professeur; vous pouvez normalement trouver à la bibliothèque de votre quartier le programme des cours offerts par les établissements d'enseignement de votre région. Les cours et services offerts par les universités canadiennes sont résumés dans l'ouvrage suivant :

Sous la direction d'Elizabeth M. Rice et de Colleen A. LaPlante,
Répertoire des universités canadiennes : 1991/

Directory of Canadian Universities, Ottawa :

Association des universités et collèges du Canada/Association of Universities and Colleges of Canada, 1991. [a/f]

Il est publié tous les deux ans. Les descriptions sont rédigées dans la langue d'enseignement de chaque institution. Comporte une bibliographie pour qui veut se renseigner davantage sur les universités canadiennes : conditions d'admission, aide aux étudiants, étudiants adultes et à temps partiel, services aux étudiants.

Si vous désirez suivre l'enseignement de tel ou tel professeur à l'université mais n'êtes pas sûr s'il enseigne, l'ouvrage suivant, publié chaque année, donne la liste complète du corps professoral de toutes les universités canadiennes :



Commonwealth Universities Yearbook 1990,
vol. 2, Londres : Association of Commonwealth Universities, 1990. [a]
« Canada », pp. 952-1506, avec brève description de toutes les universités canadiennes; l'index du vol. 4 énumère tous les noms.

Pour trouver des idées sur les possibilités de carrière, consultez :

Thomas Green, Patricia Sauerbrai et Don Sedgwick,
Careers in Music : A Guide for Canadian Students,
Oakville (Ont.) : Frederick Harris Music, 1986. [a]

Guide to Employment and Other Funding Programs for Arts and Culture Organizations,
6^e éd., Toronto : Conseil des arts de Toronto, 1991. [a]



DANS LES AUTRES PAYS

L'une des expériences les plus fascinantes dans le domaine de la musique, c'est de connaître et de partager les perspectives des musiciens des autres pays. Si vous songez à étudier ou à suivre des cours dans un autre pays, bien des pays peuvent vous fournir une abondante documentation sur tous les aspects des arts qu'on y pratique; renseignez-vous à votre bibliothèque locale et parlez-en aux membres de longue date d'une association. Voici d'autres sources d'information :

Répertoire international des études canadiennes/International Directory to Canadian Studies, Ottawa :
Conseil international d'études canadiennes/
International Council for Canadian Studies, 1989. [a/f]

Programmes d'échanges internationaux/International Exchange Programs, Ottawa :
Affaires extérieures Canada/External Affairs Canada, 1988. [a/f]

Alan Cumyn *et al.*,
Le Tour du monde en 1001 projets : un guide pour les Canadiens désirant travailler ou étudier à l'étranger/What in the World is Going On? A Guide for Canadians Wishing to Work, Volunteer or Study in Other Countries,
3^e éd., Ottawa : Bureau canadien de l'éducation internationale/
Canadian Bureau for International Education, 1991. [a/f]

Certains hauts-commissariats et certaines ambassades accréditées au Canada ont des bibliothèques bien nanties et de bonnes sources d'information sur les activités artistiques; d'autres offrent des services plus restreints. Si vous désirez communiquer directement avec une ambassade, le nom et l'adresse de tous les représentants diplomatiques accrédités au Canada sont publiés deux fois par année dans :

Représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada/Diplomatic, Consular and Other Representatives in Canada,
Ottawa : Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada/
External Affairs and International Trade Canada. [a/f]

TROUVER DE L'ARGENT

Info-Arts



Dans cette section on vous indique comment vous renseigner sur les bourses et que faire pour en obtenir une. Il y a des centaines de programmes destinés à venir en aide aux artistes et aux organisations à vocation artistique, et ce, dans tous les domaines inimaginables. Quant aux bourses offertes chaque année, elles se comptent par milliers. Très nombreux, toutefois, sont les candidats à ces bourses et vous ferez face à une vive concurrence.

Sur le plan commercial, les arts représentent une grosse affaire au Canada. Chaque année, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales dépensent de fortes sommes d'argent pour financer des activités artistiques et culturelles. Par exemple, au cours du seul exercice 1988-1989, la somme totale affectée aux arts et à la culture a dépassé de beaucoup les cinq milliards de dollars. Les entreprises ont, de leur côté, versé 16 millions à ce chapitre; en outre, plusieurs fondations appuient les arts.

Par contre, les sommes que reçoivent les artistes, y compris ceux et celles qui en font une profession, sont relativement peu élevées. Selon les statistiques relatives à l'impôt sur le revenu, le revenu moyen de l'artiste se situe bien en-deçà du seuil de pauvreté; par exemple, l'ACTRA, syndicat des acteurs professionnels, signalait, en 1986, que seulement le tiers de ses membres de Toronto gagnaient plus de 5 000 dollars par année.

PAR OÙ COMMENCER

Les sources d'information les plus utiles sont souvent les membres chevronnés ou les membres du personnel d'une association, ainsi que les agents de liaison en matière d'arts au sein des divers paliers de gouvernement. Ils connaissent généralement toutes les conditions d'admissibilité aux diverses bourses; ils pourront vous dire quel organisme subventionnaire pourrait considérer votre art sous un jour favorable; ils pourront aussi vous aider à préparer votre demande.

Ils seront aussi en mesure de vous conseiller sur deux points en particulier. D'abord, une question qui s'applique à la plupart des domaines artistiques et culturels : Qui décide si vos travaux antérieurs et votre expérience passée (votre feuille de route en somme) sont suffisants – ou votre potentiel suffisamment prometteur – pour justifier qu'on vous accorde une bourse? La réponse est simple. Ce sont ceux-là qui ont de l'argent à consacrer aux arts. Mais, parfois, il y a d'autres facteurs à prendre en considération et qui peuvent s'appliquer à votre cas, par exemple, le lieu de votre domicile, la nature de votre activité musicale, votre situation personnelle, votre stade de perfectionnement.

Ne vous découragez pas si l'on rejette votre première demande. Pour la plupart des concours, les évaluateurs ont une longue expérience et font de leur mieux pour être justes. Si votre demande est rejetée, cela ne veut pas nécessairement dire que vous n'êtes pas doué ou que votre travail est médiocre; cela signifie peut-être simplement que les fonds n'étaient pas suffisants pour financer tous les bons projets. Cela peut aussi signifier que, bien que votre proposition ait pu être bonne, elle ne correspondait pas aux critères de l'organisation à laquelle vous vous êtes adressé.

La deuxième question est tout aussi importante pour les musiciens. Qui établit la distinction à faire entre amateurs et professionnels? La réponse n'est pas si simple que cela; en général, la ligne de démarcation entre les uns et les autres est floue et certains organismes subventionnaires commencent même à se demander si, en fait, elle n'est pas quelque peu artificielle.

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour avoir des chances d'aboutir, la demande de fonds doit revêtir deux caractéristiques. Premièrement, elle doit démontrer que vous vous êtes bien renseigné sur le programme de bourses et que vous avez bien compris comment votre projet pouvait satisfaire aux exigences du programme. Il suffit souvent, pour cela, de téléphoner simplement à la personne responsable du programme; il est toutefois préférable de vérifier les détails indiqués ci-après avant de téléphoner, car vous aurez alors aussi une idée des autres programmes.



Deuxièmement, elle doit démontrer que vous avez suivi à la lettre les instructions relatives à la présentation des demandes. Les évaluateurs nous font observer qu'un nombre étonnant de demandes ne peuvent être acceptées pour des raisons d'ordre technique, parce qu'elles ne sont pas complètes ou qu'elles ne répondent pas à l'une ou l'autre des questions critiques.

C'est dans *l'Annuaire des arts* de la Conférence canadienne des arts, dont nous avons déjà parlé, que vous trouverez la liste la plus complète des programmes de financement des gouvernements. On y énumère les ministères et organismes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, tout en précisant s'ils offrent un soutien financier aux artistes; on y donne également le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui pourra vous renseigner si vous voulez plus de précisions.

À l'échelle fédérale, le ministère des Communications aide les organisations culturelles professionnelles sans but lucratif par l'intermédiaire de son programme d'initiatives culturelles. Le Conseil des arts du Canada offre des bourses aux musiciens qui ont acquis une formation de base et qui veulent poursuivre des études supérieures, aux interprètes de musique classique qui sont en pleine carrière et qui ont besoin de se ressourcer et à ceux et celles qui veulent entreprendre des projets qui comportent des déplacements et qui ont pour but de composer de la musique classique ou autre, pour diriger des orchestres ou pour fabriquer des instruments de musique. Le programme Explorations du Conseil des arts encourage également les artistes, qu'ils soient bien établis ou non, à s'aventurer hors des sentiers battus. Si vous voulez vous renseigner au sujet des dates d'échéance pour la présentation des demandes, au sujet des modalités de sélection ou au sujet des critères d'admissibilité, adressez-vous au Conseil des arts, 99, rue Metcalfe, C.P. 1047, Ottawa (Ont.) K1P 5V8. Numéro de téléphone sans frais : (800) 263-5588. Certains programmes peuvent vous intéresser particulièrement : Enregistrement sonore, Subventions de tournées de musique.

Plusieurs guides (dont trois ont déjà été mentionnés) vous donnent d'utiles conseils sur la question du financement et sur la recherche d'un emploi de musicien :

Thomas Green, Patricia Sauerbrai et Don Sedgwick,
Careers in Music : A Guide for Canadian Students,
Oakville (Ont.) : Frederick Harris Music, 1986. [a]

Orchestra Resource Guide, Toronto :
Ontario Federation of Symphony Orchestras, 1988. [a]

William Orobko,
*The Musician's Handbook : A Practical Guide to the Law
and Business of Music*,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1985. [a]



William C. Smith et Calvin Reynolds,
*The Rock Music Handbook : A Musical Survival Guide
to the 80's*,
West Hill (Ont.) : VinylVisions, 1988. [a]

Youth Orchestra Resource Guide, Toronto :
Ontario Federation of Symphony Orchestras, 1983. [a]

Un bon guide pour vous prodiguer des conseils et des principes généraux sur la façon d'obtenir des fonds dans une perspective américaine :

Deborah A. Hoover,
Supporting Yourself as an Artist : A Practical Guide,
New York : Oxford University Press, 1985. [a]

Bien que s'adressant principalement aux organisations culturelles et artistiques de la Colombie-Britannique, vous pourrez trouver des conseils utiles sur la façon de préparer votre demande dans le guide publié par l'Assembly of British Columbia Arts Councils (201 - 3737, rue Oak, Vancouver [C.-B.] V6H 2M4; [604] 738-0749) :

The Arts Resource Book, Vancouver :
Assembly of British Columbia Arts Councils, 1991. [a]
Comporte des sections sur les collectes de fonds (la grande question), sur les perspectives des agents de financement, sur les bailleurs de fonds (l'autre côté de la médaille), sur les programmes des administrations municipales et des gouvernements provinciaux, sur les programmes du gouvernement fédéral, sur les fondations et sur les diverses autres sources de financement. Le texte est rédigé selon différents points de vue; interviews avec des agents de financement et des représentants d'organismes subventionnaires.

Un autre ouvrage s'adresse aux organisations, bien que pas expressément aux groupements d'artistes :

Joyce Young,
Fundraising for Non-Profit Groups : How to Get Money from Corporations, Foundations, and Government,
3^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1989. [a]



LES FONDATIONS ET LES ENTREPRISES

Un ouvrage en deux tomes vous donne une vue d'ensemble des fondations canadiennes dans chacune des provinces, et même quelques-unes aux États-Unis. Les fondations sont établies par des familles, des entreprises et des collectivités; elles peuvent ainsi verser des fonds à des œuvres de bienfaisance et à d'autres initiatives qu'elles jugent louables. Certaines subventionnent des artistes, mais il appartient à chaque fondation de déterminer à qui elle attribuera ses subventions, à quel endroit et à quelle fin.

Allan Arlett et Norah McClintock,
*Canadian Directory to Foundations (Incorporating the Canadian
Index to Foundation Grants)*,
8^e éd., 2 vol., Toronto : Centre canadien de philanthropie,
1988, 1989. [a]

Le premier volume (1988) donne la liste des fondations qui distribuent, au total, plus de 10 000 dollars par an, avec les précisions voulues pour chaque subvention de plus de 500 dollars. On y prodigue des conseils sur la façon de trouver des fonds; on y indique la marche à suivre pour présenter sa demande; des index détaillés en facilitent la consultation. Le deuxième volume (1989) ajoute un grand nombre de fondations à celles qui sont indiquées dans le premier volume, tout en donnant des précisions pour chaque subvention de plus de 1 000 dollars; on y trouve aussi une notice sur 108 fondations qui versent moins que 10 000 dollars par année.



Les entreprises ont tendance à appuyer les organisations plutôt que les individus. Mais pour un projet particulier, vous pourriez réussir à convaincre une entreprise de vous rendre un service ou de vous donner un produit; en contrepartie, vous vous engagez à mentionner la source de ce don. Dans ce cas-là, le meilleur guide serait celui-ci :

*Approaching Corporations for Support :
A Guide for Arts Organizations*,
2^e éd., Toronto : Conseil pour le monde des affaires et
des arts du Canada, 1991. [a]

Info-Arts



Cette section vous indique où vous adresser pour vous établir et monnayer vos talents musicaux. Il y a quand même une marge entre le fait de se mettre au piano devant des amis et celui de jouer dans un club de nuit, entre le fait de constituer un groupe rock et celui de gagner sa vie comme chef d'orchestre — à un certain point, vous vous demanderez certes ce qu'on peut ressentir à livrer au public ses propres créations musicales.

LES PREMIERS PAS

Il faut d'abord vous demander sérieusement ce que la musique représente pour vous. Jouez-vous simplement pour votre propre satisfaction ou cherchez-vous à vous adresser à un public particulier? Cherchez-vous à vous faire reconnaître par vos pairs ou voulez-vous tout simplement vous produire contre rétribution?

Il n'appartient qu'à vous de décider dans quelle mesure vous tenez à vous tailler une place sur la scène musicale. Sans avoir eu conscience d'une frontière à franchir, vous cessez d'être amateur pour devenir professionnel. Les aptitudes correspondant aux diverses formes d'expression musicale ne sont pas non plus clairement délimitées. C'est votre expérience (et les gens dont vous appréciez le jugement) qui vous dira si vous avez atteint et franchi un certain cap dans votre cheminement.

Si vous décidez que votre but est de monnayer vos talents musicaux, vous devez alors vous efforcer de recueillir tous les renseignements nécessaires :

- pour vous employer activement à la vente de vos œuvres;
- pour lancer une entreprise;
- pour apprendre les principes de la commercialisation.

Bien que chacune de ces démarches soient reliées les unes aux autres, vous pourrez trouver utile, au début, de les considérer séparément.

L'INTERPRÉTATION ET LA VENTE

Vous espérez probablement pouvoir exécuter devant le public vos œuvres musicales ou peut-être même les enregistrer. Pour réussir, il ne faudra pas vous contenter de vous adresser à un public vague; vos œuvres devront aussi plaire à un producteur, à un directeur musical ou à un éditeur, qui sont en affaires tout comme vous.

Pour avoir une idée des divers éléments de la scène musicale canadienne et pour trouver d'utiles observations sur la vente de vos services, les trois guides déjà mentionnés de Thomas Green, Patricia Sauerbrai et Don Sedgwick, de William Orobko et de William C. Smith et Calvin Reynolds, vous seront utiles tout comme les ouvrages suivants :

Wayne Gilpin,
Directory of Music Canada,
éd. rév., Agincourt (Ont.) : GLC, 1980. [a]

Guide du spectacle et du disque,
Québec : Ministère des Affaires culturelles, 1978. [f]

Maureen Littlejohn,
Music Directory Canada '88,
Toronto : CM, 1987. [a]

Annuaire des orchestres canadiens et des orchestres des jeunes/1990/91 Directory of Canadian Orchestras and Youth Orchestras,



Toronto : Association des orchestres canadiens et Fédération des orchestres symphoniques de l'Ontario/Association of Canadian Orchestras and Ontario Federation of Symphony Orchestras, 1990. [a/f]

Orchestra Resource Guide 1988,
éd. rév., Toronto : Fédération des orchestres symphoniques de l'Ontario, 1990. [a]

Certains guides publiés à l'étranger peuvent aussi contenir des renseignements utiles :

David Baskerville,
Music Business Handbook and Career Guide,
Los Angeles : Sherwood, 1982. [a]

Billboard's 1991 International Buyer's Guide,
New York : BPI Communications, 1990. [a]

Jean-Noël Darde et Jean Rolin,
Guide pratique de la musique,
Paris : Seghers, 1977. [f]

James W. Dearing,
Making Money Making Music No Matter Where You Live,
Cincinnati, Ohio : Writer's Digest, 1985. [a]

Mark Garvey et Brian C. Rushing,
1991 Songwriter's Market : Where & How to Market Your Songs,
Cincinnati, Ohio : Writer's Digest, 1990. [a]

Sabine Gay,
Guide du show business : guide professionnel du spectacle,
Paris : S.E.R.P., 1987. [f]

James Gibson,
Playing for Pay : How to Be a Working Musician,
Cincinnati, Ohio : Writer's Digest, 1990. [a]

Michael Levine,
The Music Address Book : How to Reach Anyone Who's Anyone in Music,
New York : Harper and Row, 1989. [a]

Musical America International Directory of the Performing Arts : 1990,
New York : ABC, 1989. [a]

Diane Sward Rapaport,
How to Make and Sell your own Record; the Complete Guide to Independent Recording,
Jerome, Arizona : Jerome Headlands Press, 1988. [a]

Alan H. Siegel,
Breakin' in to the Music Business,
Port Chester, New York : Cherry Lane, 1983. [a]

Carol Spivak et Richard A. Weinstock,
Best Festivals of North America : A Performing Arts Guide,
3^e éd., Ventura, Californie : Printwheel Press, 1989. [a]

Dick Weissman,
Music Business; Career Opportunities and Self-Defense,
New York : Crown Publishers, 1990. [a]

Writers' & Artists' Yearbook : 1990,
Londres : Black, 1990. [a]



Les six autres guides *Info-Arts* vous donnent de plus amples renseignements sur la commercialisation et l'exposition des créations artistiques présentées sous diverses formes.

POUR LANCER UNE ENTREPRISE

Même si vous ne comptez travailler que quelques semaines par année, vous constituerez néanmoins une petite entreprise. Vous avez un service à vendre, comme n'importe quelle entreprise. Vous devez donc posséder des connaissances de base, par exemple, en matière de planification et de finances. (Les aspects juridiques à considérer lorsque l'on part en affaires font l'objet de la prochaine section sur les artistes et la loi.)

Votre bibliothèque et votre librairie comportent une section sur les ouvrages destinés aux entreprises; vous voudrez acquérir un abécédaire de l'entreprise, et non une théorie de l'administration. Comme le milieu des affaires du Canada a certaines caractéristiques qui lui sont propres, vous devrez rechercher des livres qui portent expressément sur la situation au Canada, et non pas sur celle du Royaume-Uni ou des États-Unis. L'éditeur canadien Self-Counsel Press (1481 Charlotte Road, Vancouver-Nord [C.-B.] V7J 1H1) se spécialise dans les guides pratiques à l'intention des anglophones pour qui il publie divers petits ouvrages bon marché :

Edna Sheedy,
*Start and Run a Profitable Home-Based Business :
Your Step-by-Step, First-Year Guide,*
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Clive G. Cornish,
*Basic Accounting for the Small Business : Simple, Foolproof
Techniques for Keeping Your Books Straight and Staying
Out of Trouble,*
8^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Si vous n'avez pas l'intention de demeurer un musicien pigiste individuel, par exemple si vous projetez d'organiser un petit groupe professionnel avec d'autres musiciens, vous pourriez aussi songer à faire appel à la Banque fédérale de développement (BFD)/Federal Business Development Bank (FBDB). Cette banque est une société de la Couronne fédérale qui aide les nouvelles petites entreprises en leur consentant des prêts ou en les leur garantissant, en leur fournissant un capital-risque et en leur offrant des services de gestion (counselling et formation, entre autres). Son Service de consultation pour les petites entreprises (CASE) compte 1 100 conseillers sur appel. La Banque fédérale et son service de consultation ont 45 bureaux répartis dans toutes les provinces et les territoires (siège social : Banque fédérale de développement, 800, place Victoria, Tour de la Place Victoria, C.P. 335, Montréal [Québec] H4Z 1L4; numéro de téléphone sans frais [800] 361-2126) :

*Établir une entreprise au Canada : un guide pour
les Néo-Canadiens/Starting a Business in Canada:
A Guide for New Canadians,*
Montréal : BFD/FBDB, 1990. [a/f]



LA COMMERCIALISATION

Il s'agit ici de savoir comment, quand, où et à qui vendre. Vous devez chercher à comprendre ce que veulent vos clients éventuels, à savoir comment les satisfaire, comment leur faire valoir vos services et comment vous assurer qu'ils obtiennent bien ce que vous avez à vendre.

Bien que l'œuvre musicale ne soit pas un produit au même titre que le grille-pain ou l'ampoule électrique, il n'en demeure pas moins que l'établissement de votre entreprise et la commercialisation de vos services auront bien des points en commun avec les autres entreprises.

Là encore, votre bibliothèque et votre librairie ont assurément plusieurs ouvrages à vous offrir en matière de commercialisation. Voici quelques guides utiles dans ce domaine :

Brian Brennan,
How to Get Media Coverage : A Practical Guide for Performers and Publicists : Valuable Tips from a Veteran Journalist,
Calgary : Entertainment Publications, 1989. [a]

Tana Fletcher et Julia Rockler,
Getting Publicity : A Do-It-Yourself Guide for Small Business and Non-Profit Groups,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Redwood Cultural Work Community Music,
sous la direction de Joanie Shoemaker,
Note By Note : A Guide to Concert Production,
Oakland, California : Redwood Cultural Work, c. 1989. [a]

Jean Withers et Carol Vipperman,
Marketing Your Service : A Planning Guide for Small Business,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1987. [a]

Des orchestres et groupes de musiciens sont parfois à la recherche de nouveaux membres. Les annonces classées de votre journal quotidien ou la section des arts de la fin de semaine vous informent à ce sujet. Vous pouvez également laisser votre carte d'affaires ou votre nom et votre numéro de téléphone sur le tableau d'affichage des studios d'enregistrement de votre localité.

Chaque province et chaque territoire disposent de programmes novateurs qui peuvent mettre à profit le talent des créateurs. À Ottawa, par exemple, Multicultural Arts for Schools and Communities engage des écrivains, des musiciens et des artistes peintres, qui sont bien établis, pour présenter des exposés et diriger des ateliers dans les écoles, (MASC, 501, avenue Edison, Ottawa [Ont.] K2A 1V3; [613] 725-9119).



Info-Arts



Dans cette section, vous apprendrez comment vous renseigner pour connaître vos droits et vos responsabilités devant la loi en tant que musicien. Dans bien des cas, naturellement, ce sont les mêmes que pour la plupart des résidents du Canada et des citoyens canadiens, comme pour ce qui est de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu et de la taxe sur les produits et services (TPS). D'autres ont trait plus particulièrement à votre qualité d'artiste, comme dans le cas des droits d'auteur et des redevances.

Si vous dirigez une entreprise en tant que musicien, vous devez connaître les lois relatives aux contrats, à la constitution en société, à l'endettement et à la faillite.

Comme tous les ordres de gouvernement – fédéral, territorial, provincial et municipal – révisent constamment, pour les mettre à jour, leur législation et leur réglementation, les renseignements donnés dans cette section ne tiennent pas lieu de conseils juridiques qui s'appliqueraient à votre situation particulière.

Pour cela, vous devez consulter un conseiller en qui vous avez confiance; ce conseiller sera normalement un avocat ou un notaire. Certaines associations provinciales du Barreau (regroupements d'avocats) et les écoles de droit rattachées aux universités sont disposées à répondre gratuitement ou à peu de frais aux questions simples et bien des cabinets d'avocats ont adopté des dispositions spéciales d'entrée en matière qui vous permettront de ne pas payer trop cher pour la première visite. Également, une association ou une guilde de musiciens peut offrir un service de conseillers légaux, soit gratuitement ou à tarifs réduits.

Il existe, en anglais, un guide bien détaillé sur l'artiste et la loi, mais il est maintenant trop dépassé pour qu'on puisse s'y fier complètement; on peut néanmoins y trouver des renseignements valables sur certaines questions importantes :

Aaron Milrad et Ella Agnew,
The Art World : Law, Business & Practice in Canada,
Toronto : Merritt, 1980. [a]

Les chapitres portent sur les droits d'auteur, les ventes commerciales, les achats, les organisations sans but lucratif, les galeries et les musées, la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels, l'imposition et les dons, la propriété collective et l'aliénation des œuvres d'art, l'imposition et l'artiste, l'art commercial, l'obscénité et l'art.

Pour ce qui est de la législation sur les divertissements en général et sur la musique en particulier, voici les ouvrages à consulter :

Simon Garfield,
Expensive Habits: The Dark Side of the Music Industry,
Boston : Faber and Faber, 1986. [a]

W. Merrill Leckie *et al.*,
Sports and Entertainment Law,
Vancouver : Continuing Legal Education Society of
British Columbia, 1986. [a]

William Orobko,
*The Musician's Handbook : A Practical Guide to the Law
and Business of Music*,
Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1985. [a]

Paul Sanderson,
Musicians and the Law,
Agincourt (Ont.) : Carswell, 1985. [a]

Les six autres guides *Info-Arts* mentionnent des publications qui ont trait aux autres formes d'expression artistique; si vous songez à recourir à plusieurs supports pour votre projet de création, il serait à conseiller de vous renseigner sur les points particuliers qui s'appliquent aux autres moyens d'expression.



L'ouvrage suivant est le guide général de base sur l'imposition des artistes :

Arthur Drache,
La fiscalité et les arts : un guide pratique/
Taxation and the Arts : A Practical Guide,
Ottawa : Conférence canadienne des arts/
Canadian Conference of the Arts, 1987. [a/f]

Les conseils d'un comptable spécialisé dans le domaine de la musique peuvent aussi s'avérer très utiles.

Si vous avez un revenu d'entreprise en tant qu'artiste, vous devrez consulter, au départ, le *Guide d'impôt – Revenus d'entreprise ou de profession libérale/Business and Professional Income Tax Guide* [a/f] de Revenu Canada. Plusieurs publications annuelles portent sur les revenus d'entreprise et sur les dépenses admissibles; consultez votre libraire ou votre bibliothécaire.

Revenu Canada publie aussi de temps en temps des *Bulletins d'interprétation/Interpretation Bulletins* sur diverses dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à n'importe quel bureau de Revenu Canada – Impôt (voir la section du gouvernement fédéral dans les pages bleues de l'annuaire du téléphone); vous pouvez y aller en personne ou les commander par la poste. Voici le numéro de référence, la date et le titre de certains *Bulletins d'interprétation* qui sont de nature à intéresser les artistes :

IT-504R, 6 mars 1989,
« *Artistes visuels et écrivains* »
(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes). [a/f]

IT-504, 17 mars 1986,
« *Artistes visuels et écrivains* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-525, 20 avril 1990,
« *Artistes de la scène* »
(s'applique à l'année d'imposition 1988 et aux suivantes;
remplace IT-312, IT-312 [communiqué spécial] et IT-311). [a/f]

IT-312, 29 mars 1985,
« *Communiqué spécial : Musiciens et autres professionnels du spectacle* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988;
modifie IT-312 du 3 mai 1976). [a/f]

IT-312, 3 mai 1976,
« *Musiciens et autres professionnels du spectacle* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]

IT-311, 30 avril 1976,
« *Déduction des frais engagés par des musiciens et d'autres professionnels du spectacle travaillant à leur propre compte* »
(s'applique aux années d'imposition antérieures à 1988). [a/f]



Deux publications traitent de l'application de la taxe sur les produits et services (TPS) aux artistes :

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (particuliers)/
Introduction to the GST for Individual Artists,*

Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne des arts/Canada Council and the Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

*Introduction à la TPS à l'intention des artistes (organismes)/
Introduction to the GST for Arts Organizations,*

Ottawa : Conseil des arts du Canada et Conférence canadienne des arts/Canada Council and the Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]

LES DROITS D'AUTEUR ET LES REDEVANCES

Le droit d'auteur vous protège, entre autres, contre toute reproduction non autorisée de vos œuvres. C'est le ministère fédéral de la Consommation et des Affaires commerciales qui est responsable des droits d'auteur; la *Loi sur le droit d'auteur* de 1988 est expliquée brièvement dans la brochure suivante :

*Le droit d'auteur : questions et réponses/
Copyright : Questions and Answers,*

Ottawa : Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales/Consumer and Corporate Affairs Canada, 1988. [a/f]

Certains groupes ont établi des collectifs de défense des droits d'auteur pour veiller aux intérêts des artistes : Cancopy, par exemple, le Canadian Reprography Collective. La plupart des associations pourront vous fournir des renseignements détaillés sur les droits d'auteur et les redevances. Le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales publie des bulletins d'information sur la « paternité d'œuvres » (n° 6, 1987), sur la « description de la nature d'une œuvre » (nos 7(1) et 7(2), 1987) et sur les « slogans / titres / expressions courtes / noms » (n° 8, 1987).

Les marques de commerce peuvent être protégées par la loi si elles ont été dûment enregistrées :

*Information générale sur les marques de commerce/
General Trade-Mark Information,*

Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales /
Consumer and Corporate Affairs Canada, 1990. [a/f]

Marijo Coates,

*Register Your Trade Mark in Canada :
A Complete Step-by-Step Guide,*

Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1991. [a]

Dans le domaine du droit d'auteur, il y a un aspect relativement nouveau, c'est le droit d'exposition et le droit moral :

*Guide sur le droit d'exposition/The Right for Public Presentation :
A Guide to the Exhibition Right,*

Ottawa : Conférence canadienne des arts/Canadian Conference of the Arts, 1991. [a/f]



LES CONTRATS ET LES CACHETS

Presque toutes les ententes écrites ou verbales représentent une forme de contrat. Dans la plupart des cas qui relèvent du domaine des arts et qui supposent un échange de biens, de services ou d'argent, il n'est pas nécessaire de dresser un contrat en bonne et due forme; dans certains cas, cependant, c'est à conseiller. Vous trouverez un résumé de la législation du contrat dans le livre de Milrad et Agnew. La plupart des associations sont en mesure de prodiguer des conseils en matière de rétribution.



LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ

Si vous êtes déjà en affaires comme musicien, de trois choses l'une : vous êtes seul propriétaire de votre entreprise (pour votre propre compte), vous êtes partenaire (avec une ou plusieurs autres personnes) ou vous êtes une société dûment constituée. L'entreprise constitue une entité juridique distincte, qui a une existence propre, indépendante de son et de ses propriétaires (les actionnaires). Vous pouvez obtenir une charte fédérale ou provinciale.

La constitution en société peut avoir d'importantes répercussions fiscales; elle comporte des avantages et des inconvénients. Comme ce sont les circonstances particulières de votre situation qui détermineront si vous avez à y gagner, mieux vaut demander conseil.

Self-Counsel Press (déjà mentionnée) publie une série d'*Incorporation and Business Guides* pour ceux et celles qui veulent obtenir soit une charte fédérale, soit une charte provinciale en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES

Vous devez songer à la possibilité que certaines de vos productions soient jugées obscènes aux yeux de la loi. Milrad et Agnew (mentionnés plus haut) consacrent le chapitre 11 de leur *The Art World* à l'obscénité. Les délibérations d'un groupe de discussion parrainé par le groupe Film and Video against Censorship sont consignées dans :

Anna Gronau, Gary Kinsman et Varda Burstyn,
Sex, Politics and Censorship,

Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario et le Regroupement
d'artistes des centres alternatifs, 1984. [a]

Si vous dirigez une entreprise de musique, faites une bonne planification pour éviter les difficultés financières. Vous devez bien vous renseigner sur la conduite des affaires pour ne pas avoir à faire faillite. À consulter, par exemple :

Allan A. Parker,
*Credit, Debt and Bankruptcy : How to Handle
Your Personal Finances,*
8^e éd., Vancouver-Nord : Self-Counsel, 1990. [a]

Au moment de mettre sous presse ce guide *Info-Arts*, le gouvernement fédéral est en train de réviser la législation concernant les faillites; renseignez-vous sur les dispositions législatives en vigueur.

Quant à la nouvelle loi fédérale sur la condition de l'artiste, elle n'a pas encore été proclamée. La plupart des associations devraient pouvoir vous dire si elle s'applique à votre cas.

Consultez votre agent d'assurance pour ce qui est d'assurer vos effets et vos biens; à consulter aussi :

Hamish Buchanan,
Information for Artists : Insurance,
Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1985. [a]

Si vous avez besoin d'un local pour les répétitions ou à d'autres fins, il est question des baux dans :

Dino Tsantis,
The Artists' Studio & Housing Handbook,
Toronto : Canadian Artists' Representation Ontario, 1985. [a]

Si vous songez à engager quelqu'un, et, forcément, pour votre propre sécurité, vous devez vous renseigner sur les risques auxquels vous exposez parfois les arts de la scène :

*Danse professionnelle au Québec : nature, fréquence, gravité
des blessures et leur prévention : rapport de recherche,*
Montréal, Université de Montréal, Groupe de recherche sur les aspects
sociaux de la prévention en santé et en sécurité du travail, 1988. [f]

Michael McCann,
*Manuel de sécurité à l'usage des artistes et des artisans/
Health Hazards Manual for Artists,*
New York : Foundation for the Community of Artists, 1981/
Ottawa : CARFAC, n.d. [a/f]

The Medical Aspects of Dance,
London (Ont.) : Sports Dynamics, 1986. [a]

*Artisanat sans danger... ou presque : soyez conscients des
risques pour la santé/The Safer Arts : The Health Hazards of
Arts and Crafts Materials,*
Ottawa : ministre de la Santé nationale et du Bien-être social/Minister
of National Health and Welfare, 1988. [a/f]



Enfin, une association ou une guilde de musiciens pourrait peut-être vous permettre d'obtenir des taux d'assurance réduits.

Que le grand art consiste à dépasser la réalité et non à la fuir. Il faut qu'on puisse dire : « comme c'est cela; et quelque chose de plus. » C'est dans ce « plus » que réside l'art.

– Hector de Saint-Denys-Garneau

L'art, qui exprime la vie, est mystérieux comme elle.

– Élie Faure

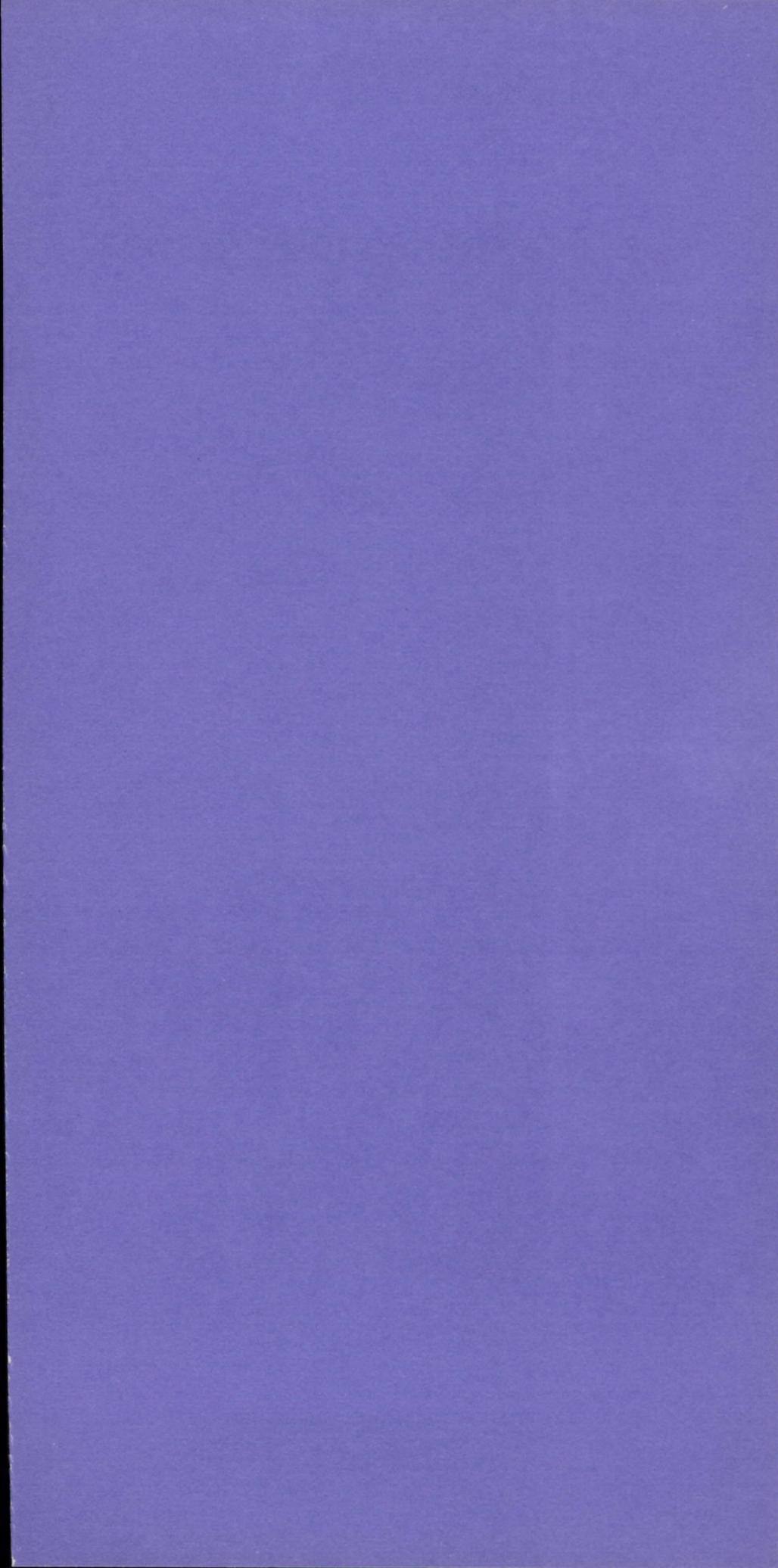


NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



ISBN 0-662-98746-2



9 780662 987468

La collection *Info-Arts* a été conçue par le programme du multiculturalisme pour offrir aux artistes des renseignements ainsi que des idées pratiques concernant leur participation dans le domaine des arts au Canada. Chaque guide contient des renseignements concernant les diverses associations, le perfectionnement professionnel, l'obtention d'appui financier, les questions légales ainsi que d'autres conseils visant à aider ceux et celles qui veulent s'établir en tant qu'artiste.

La collection *Info-Arts* comporte sept fascicules :

La danse au Canada

Le film, la vidéo et la photographie au Canada

La musique au Canada

La création littéraire au Canada

Les arts populaires au Canada

Les arts plastiques au Canada : la peinture, le dessin et la sculpture

Le théâtre au Canada

Pour plus de renseignements ou pour commander des exemplaires de ces publications veuillez vous adresser à :

Groupe Communication Canada

Division de l'Édition

Ottawa (Canada)

K1A 0S9

téléphone : (819) 956-4802

télécopieur : (819) 994-1498

Canada